



Délégation Départementale de l'ARIEGE

Pole animation des politiques territoriales de santé publique

Dossier suivi par: Jean-Luc BERNARD

Courriel: ars-oc-dd09-controle-sanitaire@ars.sante.fr

Tél.: 05.34.09.83.67

S.M.D.E.A

arsalerte@smdea09.fr

00146426 Type d'eau: T

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RESTRICTION DE CONSOMMATION PERSONNES FRAGILES

Les premiers résultats concernant le prélèvement ci-dessous témoignent du mauvais fonctionnement des installations :

Prélèvement et mesures de terrain du 05/08/2022 pour l'ARS et par CAMP : F.ZIMMERMANN

Nom et type d'installation : UDI 001190 LE PLECH (OUST)

Localisation du prélévement : OUST - 0000001719 - LE PLECH

Robinet extérieur

Cette eau est non-conforme aux limites de qualité bactériologique fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007. Aussi, en application des articles R 1321-27, 29 et 30 du code de la santé publique, je vous demande d'informer sans délai le(s) maire(s) et les personnes fragiles (femmes enceintes, nourrissons, personnes immunodéprimées, personnes âgées,...) de ne pas consommer l'eau du ou des réseaux publics concernés.

Prélèvement n°:

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Résultats	Unités	Limite Mini	Limite Maxi	Référence Mini	Référance Muxi
Température de l'eau	22,1	°C				25
EQUILBRE CALCO-CARBONIQUE	Résultats	Unités	Limite Mini	Limite Maxi	Référence Mini	Référence Maxi
pH	8,1	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Résultats	Unités	Limite Mini	Limite Maxi	Référence Mini	Référence Maxi
Chlore total	<0.04	mg(Cl2)/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Unités	Limite Mini	Limite Maxi	Référence Mini	Référence Maxi
Bactéries coliformes /100ml-MS	10	1/(100mL)				0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	1	1/(100mL)				Q
Entérocoques /100ml-MS	4	v(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)		0		

NB : Cette olerte ne comporte que le résultat du ou des paramètres consus à ce lour. Un bulletin complet sera envoyé ultérieurement

Je vous demande de bien vouloir m'informer des mesures correctives prises pour remédier à ce problème.

Un nouveau contrôle sera effectué dès que ces mesures correctives auront été réalisées pour en vérifier l'efficacité et permettre l'éventuelle levée de l'interdiction de consommation.

La population doit être avertie des dangers qu'il y a à utiliser, comme moyen de substitution, l'eau des puits particuliers, des sources ou de tout point d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète et récente de qualité.

